



COMITE DE TERRITOIRE RESTREINT DU PTGE BASSIN ALLIER AVAL

Préparation COPIL restreint 11 avril 2024

Remarques générales sur le document :

- Le cahier des charges s'appuie en grande partie sur le guide INRAE : [Analyse économique et financière des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau \(PTGE\) à composante agricole. Principes méthodologiques et exemples d'applications. Version 2 : Septembre 2021 - INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement](#)
- Pour consulter l'état des lieux socio-économique et aménagement du territoire (pour compléter les indicateurs) : [Cliquer sur ce lien](#)
- Les éléments surlignés en jaune sont soit des éléments d'incertitude à ce stade, soit des éléments nécessitant des compléments/contributions/avis (précisions ci-dessous).
- Le présent cahier des charges soumis à avis du COPIL restreint est une version 2. Il a été actualisé à la suite d'un Comité Technique (COTECH) qui s'est tenu le 26 mars 2024.

Points à discuter :

Global :

- Phases de travail et réunions de validation :
 - *Y'a-t-il assez de réunions de présentation/validation ? (cf p.36 comité de pilotage).*
 - **p.25** : quelle validation pour le scénario de référence : COPIL restreint seulement ou Comité de Territoire ?
 - **p.29** : quelle validation pour les scénarios alternatifs : COPIL restreint seulement ou Comité de Territoire ?
- Composition du comité de pilotage/comité de suivi de l'étude : proposition du COTECH du 26 mars 2024 de garder la gouvernance du PTGE Allier aval, c'est-à-dire :
 - *Faire un COTECH pour travailler sur les méthodologies présentées par le prestataire*
 - *Puis faire un COPIL restreint pour finaliser le travail sur les méthodologies au besoin et la valider.*
- Capacité des Chambres d'Agriculture et Chambres de Commerce et d'Industrie à accompagner l'étude (contact avec acteurs, diffusion de questionnaires...) et à valider certains éléments ?
- **Remarques générales hors points évoqués dans ce document ?**

Phase 1 : élaboration du scénario de référence

Caractérisation année zéro :

- **Tableau p.15** : proposition d'indicateurs/informations complémentaires pour caractériser l'année zéro.
- **p.20** : contributions et attentes sur une méthodologie plus précise pour la caractérisation des filières.

Phase 2 : élaboration des scénarios alternatifs

- **p.29** : méthodologie des réunions de co-construction : contributions et remarques à apporter sur le nombre de réunions, le déroulé, etc.

Phase 3 : analyse économique

- **p.31** : l'horizon temporel classique d'une analyse économique est de 30 à 40 ans (2060-2070), ce qui ne correspond pas aux projections de l'étude HMUC qui vont jusqu'en 2050. Faut-il envisager de prolonger les tendances d'évolution des besoins et ressources dans un contexte de changement climatique à 2070 pour « coller » aux exigences de l'analyse économique (qui prend en compte notamment la production de bénéfices environnementaux et l'amortissement de grands projets d'infrastructures).

Tranche optionnelle : propositions :

- Inclure une tranche optionnelle d'évaluation des actions pour lesquelles peu de références existent (agroécologie, développement de filières) ? Conseillé dans le guide INRAE (p.97).
- Question de l'axe Allier : il ne sera possible de le traiter entièrement qu'à partir de 2027 (définition de VPM et DOE notamment) faire une tranche optionnelle, ou autre marché ?